

pourrait peut-être faire un peu d'annonce à peu de frais. Si vous le lui demandiez, elle pourrait peut-être publier un article dans les journaux. La plupart des comités de recrutement de la Légion sont en contact avec tous les anciens combattants de leur région du moins, parce qu'ils sollicitent de nouveaux membres. Leur rayon d'action est très étendu. Ce serait pour vous une méthode additionnelle, qui contribuerait à une plus prompte expédition des médailles.

M. LALONDE: Nous avons fait de nombreux essais au sujet de cette distribution et avons à peu près décidé de la meilleure façon de procéder. Cependant, nous n'avons guère entrepris de publicité à ce sujet, parce que nous savions que le Comité en discuterait. Nous attendions pour voir la réaction du Comité avant de procéder.

Les membres du Comité semblent être en faveur de la méthode proposée, nous allons donc vraiment nous mettre à l'œuvre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant que l'ajournement soit proposé, je dirai que nous en sommes encore au crédit 448 que, je crois, vous désirez réserver.

M. BADANAI: Puis-je poser une question au sujet du crédit suivant, automobiles?

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous entamer ce sujet à notre prochaine réunion?

M. BADANAI: Je serai absent, lundi. Ce ne sera pas long.

M. ROGERS: Pouvons-nous en finir avec 448?

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît.

M. LALONDE: La rubrique 449, véhicules du ministère, s'applique à ces véhicules qui servent à toutes fins. Ce sont, pour la plupart, des ambulances et des camions, ainsi que quelques automobiles qui font la navette entre nos bureaux de districts et les hôpitaux.

M. BADANAI: Ce ne sont pas des véhicules fournis aux employés ou membres du Ministère?

M. LALONDE: Très rarement. La plupart des employés se servent de leur propre voiture et reçoivent tant par mille.

M. BADANAI: C'est ce que je voulais dire.

M. LALONDE: Cela s'applique à la grande majorité de nos employés.

M. BADANAI: C'est ce que je voulais savoir. Je vous remercie.

M. PARIZEAU: Est-ce encore 5c. par mille?

M. LALONDE: Non, 11c. et 13c. Ceux qui voyagent rarement ne reçoivent que 4c. par mille. C'est ce que reçoit généralement le sous-ministre, parce qu'il voyage rarement.

Le PRÉSIDENT: Nous avons très bien commencé ce matin, messieurs. M. Lalonde m'assure que M. O'Leary et Pugh recevront leurs médailles.

M. SPEAKMAN: M. Carter aussi. Son adresse est Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être organiser une présentation officielle à notre prochaine réunion.

Nous allons réserver le poste 448 et, si vous le voulez bien, nous nous réunirons de nouveau à 11 heures, lundi matin. Je crois que nous pourrions alors passer au service des traitements et à celui du bien-être.

M. LALONDE: Dans l'ordre que vous venez de mentionner?

Le PRÉSIDENT: Oui, dans cet ordre.

M. LALONDE: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Peut-être nous rendons-nous aux services des traitements et de bien-être.